



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
15 Avril 2011

COMPTE RENDU

Étaient présents : Tous les conseillers sauf
Excusé(e)s : Michel JEANNOT, Martine MANCHON
Absent(e)s : 0

Secrétaire de séance : M. Pierre HUOT

Le Maire ouvre la séance à 20h30.
Après avoir lu le compte rendu du dernier conseil municipal, en date du 3 Mars 2011,
Il présente l'ordre du jour, à savoir :

1. Présentation du Diagnostic financier

Le Maire, assisté de Jacques BERTRAND, présentent un diaporama sur un diagnostic financier, réalisé à travers une analyse rétrospective, portant sur les 5 dernières années, à savoir 2006 à 2010.
Une photographie globale sur la gestion financière de la commune, permet à l'assemblée de mieux cerner les niveaux de dépenses et de ressources de la commune, ainsi que l'encours de la dette.

2. Présentation de la nouvelle fiscalité

Le diaporama présenté plus haut, permet au Maire et au 1^{er} adjoint de simuler les années à venir, au travers d'une petite analyse prospective.
Cette analyse prospective permet également au Maire de présenter et d'expliquer les nouveautés importantes portant sur les nouvelles règles de la fiscalité, induites par la suppression de la Taxe Professionnelle, réforme engagée en 2010 et concrétisée au budget primitif 2011.

3. Présentation et vote du budget primitif 2011

Le Maire déroule la présentation du budget 2011. La maquette de ce budget fait apparaître une majoration des taux des contributions directes de 2.5%. Le débat qui suit débouche sur le vote de ces taux par :

9 voix Pour, **0** voix Contre, **0** Abstention.

De même, lorsque le Maire soumet au vote le budget 2011 à l'assemblée, celui-ci est adopté avec :

9 voix Pour, **0** voix Contre, **0** Abstention,

Au cours du débat sur ce budget, certains conseillers ont émis le souhait de conduire une réflexion globale, dans le but de présenter des projets concrets d'amélioration, justifiant ces majorations effectuées sur les contribuables. Le Maire indique qu'il est possible et même souhaitable de travailler dès cette année sur un programme pluriannuel de travaux que la commune doit envisager dès lors que l'assainissement sera terminé.

4. Questions et Activités diverses

Gestion bois et forêt

Le Maire rend compte au Conseil Municipal de la vente de bois qui a eu lieu le 7 Avril 2011, à Champagnole. Il s'agit de la parcelle n° 5, déclinée sous le N° d'article 84401P11A057. L'acheteur est la S.A.R.L. JURASSIENNE DU BOIS COMTOIS, domiciliée à GILLEY (25650). Le produit de cette vente s'élève à 11 328.00 €, soit 54.10 € le m³.

Concernant l'entretien de la forêt communale, le Maire sollicite l'avis du Conseil pour déterminer et valider le coût des travaux à envisager pour 2011. Le Conseil Municipal décide de retenir la dépense de 1 980.00 €, sur la parcelle n° 21, relative aux travaux de dégagement de régénération, sur une surface de 2.24 hectares.

Convention

Suite à la réunion du 3 Mars dernier, le Maire sollicite le Conseil Municipal, aux fins de valider le projet de convention établi, pour l'utilisation ponctuelle des installations de la « CUMA ». A l'unanimité, le Conseil valide en l'état cette convention.

Communauté de Communes du Pays Baumois

La commune de Villers St Martin dépasse le seuil des 200 habitants. Les statuts de la CCPB stipulent dans ses statuts, qu'en pareil cas, le Conseil municipal doit désigner un Délégué titulaire supplémentaire, appelé à siéger au Conseil Communautaire. Le Maire propose la candidature de Jacques BERTRAND. Ce dernier, après réflexion, sensibilise le Maire sur le fait qu'il serait plus judicieux de nommer un conseiller plus jeune. Le Maire, après avoir sollicité Jean-Luc VERNEREY, 2^{ème} adjoint, celui-ci accepte d'assurer le poste de délégué titulaire au Conseil Communautaire.

Situation du R.P.I.

Nonobstant le prochain remplacement d'un agent (A.T.S.E.M.), faisant valoir ses droits à la retraite, le Maire soumet son inquiétude, quant au Parents d'élèves, contraints d'inscrire leur enfant à l'école à Baume Les Dames. L'insuffisance de personne « Aide Maternelle » sur notre commune, crée cette problématique. Jérôme GARNERET souhaite que le Conseil Municipal se penche sérieusement sur ce phénomène qui peut entraîner à terme une diminution des effectifs, susceptible d'aboutir à la révision des postes d'enseignants actuellement en place sur notre R.P.I.

L'ordre du jour épuisé, le Maire clôture la séance à 23 h 00.